

régularisation pour la loi des 10 ans

Par **poulo**, le **15/03/2010** à **23:31**

Monsieur, Madame,

Je vis en France depuis 10 ans et 2 mois. J'ai eu un premier séjour médical qui n'a pas été renouvelé depuis 2005.

Néanmoins je suis en CDI et à mesure de prouver je vis en France depuis janvier 2000. Est-ce que j'ai des chances d'avoir le titre de séjour à travers la loi des 10 ans ?

Par **etrangers sans droit**, le **25/03/2010** à **19:11**

bonsoir

la durée de séjour de 10 ans n'est plus significative

oui vous avez des chances d'obtenir un titre en prouvant votre insertion socio professionnelle vos relations privées ou et familiales vos amis, réseau associatif ...

faites vous aider par une association d'aide aux étrangers pour rédiger votre demande

un refus vous expose à une OQTF

Par **juiced**, le **26/03/2010** à **07:53**

avoir plus de 10 ans France vous évite l'OQTF, la personne se trompe.

Vous pouvez me contacter par mail a.droits.e@orange.fr

Par **kamalou**, le **20/07/2014** à **05:00**

Bonjour, après annulation de mon mariage par le tribunal de Valence Drôme, la préfecture m'a envoyé un courrier concernant l'OQTF avec retrait de ma carte de séjour de 10 ans. Étant en CDI plein temps cela fait un an dans la sécurité y'a-t-il un moyen d'éviter cette OQTF et merci.